

Membres	15
Présents	11
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	12
- Pour	12
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20250526-2025-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

DELIBERATION N° 2025-26**Séance du 26 Mai 2025****Annule et Remplace suite à une erreur matérielle la délibération 2025-04****Objet : LOTO de l'APE**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai, à dix-huit heures quinze minutes,
 Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 19 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre.

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, CHARBONNEL Jean-Loup, DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, GRANCHER Isabelle, HERMABESSIERE Patrick, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, SAINNEVILLE Jean-Marie, SOULIER Daniel
Absent(s) ayant donné pouvoir : MORENA Jean-Philippe à AGNOUX Marie-Thérèse
Absent(e)s : CAUDIE Christelle, SABEAU Fabrice, RIVIERE Patrice
Secrétaire de séance : HERMABESSIERE Patrick

Madame la Maire informe que suite à une erreur matérielle il est nécessaire d'annuler et remplacer la délibération n°2025-04 concernant la facture envoyée par l'Association des Parents d'Elèves, dans le cadre du LOTO du 22 février 2025, d'un montant de 192,00 € correspondant à 4 billets d'entrée pour le Futuroscope.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- Accepte le paiement de la facture de 192,00 euros
- Autorise la Maire à signer tous documents y afférant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
 Marie-Pierre LE MIGNON

